

Théâtre festif, populaire et humaniste depuis 1968.

Direction Artistique: Sylvie Miqueu - www.theatrealeph.com

Bulletin de donation (particulier) 2025

Je soussigne (e):
Adresse:
Donne par la présente, à l'Association Culturelle du Théâtre Aleph,
la somme de :
dans le cadre de la possibilité qui m'est donnée par l'article 200.1.f du Code Général des Impôts prévoyant une réduction d'impôt de 66 % pour les particuliers sur leurs dons aux associations qui ont pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques.
L'Association Culturelle du Théâtre Aleph m'enverra un reçu fiscal correspondant.
Fait à
Merci de nous envoyer ce bulletin avec votre chèque à :
Association Culturelle du Théâtre Aleph Adresse administrative : 69 Avenue Danielle Casanova - 94200 Ivry sur Seine - Tel : 01.46.70.56.85

(*) Article 200.1.f du code général des impôts

- Si vous donnez 50 € (Revenu imposable supérieur à 250 €) le montant de votre impôt sera réduit de 33 € (don réel de 17 €).
- Si vous donnez 100 € (Revenu imposable supérieur à 500 €) le montant de votre impôt sera réduit de 66 € (don réel de 34 €).
- Si vous donnez 1.000 € (Revenu imposable supérieur à 5.000 €) le montant de votre impôt sera réduit de 660 € (don réel de 340 €).
- Si vous donnez 5.000 € (Revenu imposable supérieur à 25.000 €) le montant de votre impôt sera réduit de 3300 € (don réel de 1700 €).
- et ainsi de suite !!!!!

Précision : Si le plafond de 20 % des revenus est dépassé, le bénéfice de la réduction peut être reporté sur les 5 années suivantes.

ADMINISTRATION

LE THEATRE

Association Culturelle du Théâtre Aleph (A.C.T.A.), Assoc. loi 1901 69 avenue Danielle Casanova - 94200 - Ivry sur Seine 30 rue Christophe Colomb - 94200 - Ivry sur Seine TEL: 01 46 70 56 85 / 06 08 58 80 29 Contact : theatrealeph@wanadoo.fr